Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Aout 1890 No. 44.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

MANDEMENT

DE

Monseigneur l'Archeveque de St. Boniface

AU SUJET DE LA

NOUVELLE LOI DES ECOLES DE MANITOBA.

Alexandre Antonin Taché, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Saint-Boniface, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre Archidiocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on proclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos Institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Vous voilà en butte à la persécution; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant aux corps ou à la vie extérieure; mais une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidées par les reflets de ses divines splendeurs.

Ce sont vos enfants, Nos Très Chers Frères, qui sont menacés; on veut vous les ravir pour les ravir à Dieu; on veut, par des vexations et d'injustes préférences, vous pousser à abandonner ces chers petits à un nouveau genre de séduction. On espère que l'esprit de cupidité, que la crainte du sacrifice vous détermineront à négliger les plus chers intérêts de ceux que Dieu vous a confiés et ce, dit-on, pour leur assurer, à moins de frais, des avantages très grands sans doute, mais d'un ordre inférieur. En un mot, l'Etat, méconnaissant nos droits les plus sacrés, établit un genre d'écoles contraires à vos convictions religieuses. En détruisant notre ancien système scolaire pour en établir un nouveau, l'Etat vous dit: Faites instruire vos enfants comme je l'entends, alors je vous aiderai et les sacrifices que vous impose la loi d'éducation pourront être utiles à vos enfants; mais si vous n'acceptez pas les écoles d'où je bannis tout ce qui est catholique, vous, catholiques, vous n'aurez aucune part à la distribution des deniers publics auxquels, pourtant, vous avez droit comme tous les autres citoyens. Non-seulement vous serez privés de votre légitime part de l'octroi législatif, mais force vous sera de payer de votre poche pour l'instruction des enfants des autres qui fréquentent les écoles que je nomme *nationales*, mais que je fais *protestantes*. Si, après cela, vous tenez à ce que vos enfants soient instruits, vous ferez seuls les frais de leur éducation, sans pour cela voir diminuer ce que je mets à votre charge pour l'éducation des enfants des autres.

Voilà la position que la législation nouvelle fait aux catholiques de Manitoba, voilà le nouvel ordre de choses sur lequel Nous voulons vous entretenir aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin de vous dire combien Nous sentons vivement la cruelle injustice qui vous est faite, et l'amertume profonde que verse sur notre âme de pasteur une semblable atteinte portée à vos droits les plus certains, une pareille entrave mise à l'exercice de vos obligations les plus sacrées.

Déjà, depuis plus de trois mois, la nouvelle loi est sensée être mise en force, et pourtant, vous le savez, Nous n'avons pas encore élevé la voix au milieu de vous. Nos protestations ont été ailleurs sans vous être adressées; dans vos différentes localités vos Pasteurs respectifs ont gardé un silence analogue au Nôtre. Que veut dire cette attitude? Est-ce que par hazard nous croirions pouvoir nous taire sans violer une des obligations les plus étroites de Notre charge? Est-ce qu'un malheur comme celui qui vous menace peut Nous trouver indifférent? Est-ce que Nous serions sans l'espoir de voir apporter un remède à ce triste état de choses? Non, non, Nos Biens Chers Frères, Notre silence n'a été inspiré par aucun de ces motifs. Nous savons et Nous sentons que Notre voix doit s'élever dans une circonstance aussi solennellement pénible. Loin d'être indifférent au malheur qui vous menace, Nous pouvons dire en toute sincérité que ce malheur torture Notre âme et Notre cœur plus que tout ce que nous avons enduré de pénible dans Notre vie. Missionnaire depuis quarante-cinq ans, dans ces vastes régions, vous savez, Nos Très Chers Frères, que Nous avons eu quelquefois à souffrir. L'isolement et la séparation de ceux qui nous étaient chers; les privations inhérentes à Notre genre de vie; l'intempérie des saisons et les fatigues de longs et pénibles voyages; l'ignorance, la dégradation et la cruauté des tribus sauvages; le regret de ne pouvoir faire tout le bien que Nous ambitionnions; les mille épreuves d'une vie que Nous Nous sommes efforcé de rendre désintéressée, et ce, au milieu d'un pays naguère encore de difficile accès. Nous devons l'avouer, tout cela a souvent fait sur Nous des impressions pénibles et cependant Nous devons aussi à la sincérité de dire que pendant ces quarante-cinq années, rien ne Nous a si cruellement éprouvé que les lois que l'on vient de passer dans la législature de Manitoba, au détriment de vos intérêts et du bien spirituel de vos enfants. Ces regrets n'ont d'adoucissement que dans l'espoir que ce mal n'est pas sans remède. Nous espérons qu'un tribunal Nous rendra justice et que Notre appel sera entendu en haut lieu.

Si donc, Nous avons gardé le silence si longtemps, ce n'est pas pour un des motifs précités; ce silence Nous a été inspiré par la confiance que Nous avons en vous; oui, c'est Notre confiance en vous qui Nous a fait différer jusqu'aujourd'hui de vous dire Notre pensée.

Ceux qui vous persécutent ne vous connaissent pas; aussi, en préparant une législation contraire à vos intérêts les plus chers, ils avaient affirmé, dans leur ignorance, où je ne sais quoi, que vous vous rangeriez de leur opinion et les approuveriez, au moins tacitement, et que vos Pasteurs seraient les seuls à protester. Eh bien! Nous avons gardé le silence pour vous laisser le loisir de faire spontanément et par vous mêmes ce que vos cœurs et vos consciences vous inspireraient. Nous n'avons point été trompé dans Notre conviction, et c'est pour Nous aujourd'hui une tâche bien agréable de vous féliciter de l'attitude si ferme, si énergique et si générale que vous avez prise. Non-seulement votre Évêque et vos Prêtres n'ont point eu besoin d'exciter votre zèle, d'échauffer vos sentiments, il a fallu plutôt contenir ces dispositions. Tout ce qui s'est fait en public et en particulier; tout ce qui s'est dit dans les enceintes parlementaires; dans les assemblées générales de la province ou particulières des paroisses; toutes les assurances que vous Nous avez prodiguées; tout ce qui s'est fait et dit parmi vous à l'occasion des nouvelles lois scolaires, tout cela prouve jusqu'à l'évidence que nous n'avons tous ensemble qu'une pensée, qu'une conviction, qu'une détermination. Vous marchez avec vos Pasteurs comme ils marchent avec vous, le but est le même, les efforts sont communs; vous êtes prêts à suivre la direction de ces Pasteurs, non par un sentiment de soumission servile et forcée, mais bien au contraire par une conviction aussi volontaire qu'énergique. C'est ce spectacle que Nous avons voulu vous laisser offrir à nos accusateurs, avant même de vous adresser la parole officiellement et dans l'exercise de Notre charge. Comme donc il ne peut y avoir de doute sur votre attitude, Nous venons simplement Nous entretenir avec vous des grands intérêts qui sont en jeu et que, tous ensemble, nous voulons protéger.

Pères et Mères, gardiens et amis de l'enfance, c'est à vous que Nous Nous adressons. Dieu vous a confié des enfants; ils ne sont vôtres que parce qu'ils sont siens comme vous l'êtes tous vous-mêmes. Votre premier devoir en recevant ce dépot sacré c'est de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que ces enfants restent à Dieu; non pas seulement par le domaine absolu qu'il a sur tous les êtres créés et que personne ne peut lui ravir, mais par le domaine affectueux que ces jeunes cœurs offriront à leur Créateur, à mesure que le développement de leurs intelligences leur permettra de reconnaître qu'ils lui doivent tout, et que, ne vivant que par lui, ils ne doivent vivre que pour lui.

Votre première obligation, à l'égard de vos enfants, est donc de commencer vous-mêmes à leur inculquer la connaissance et l'amour de Dieu, ainsi que les observances que sa sainte loi nous prescrit. Quand ces enfants grandissent, il faut pourvoir à plus d'instruction. L'acquisition des connaissances humaines, sans être aussi indispensable que l'érudition dans les choses nécessaires au salut de l'âme, est néanmoins de la plus haute importance, et vous ne sauriez la négliger. De là, la nécessité d'envoyer vos enfants à l'école. Cette nouvelle phase dans la vie de ceux qui vous sont si justement chers ne fait qu'augmenter votre responsabilité. Vous savez qu'il faut que tous ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne; de là, la nécessité d'avoir des écoles chrétiennes, et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance des parents chrétiens. Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lieu dangereux! Que les instituteurs auxquels vous les confirez vous offrent toutes les garanties désirables; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-mêmes! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père ou de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il doit croire et lui expliquant les devoirs multiples que requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain.

Cinquante ans et plus avant que ce pays ne fut annexé au Canada, des missionnaires vinrent s'y fixer et leur action n'y a pas été interrompue depuis. Les missionnaires catholiques y établirent des écoles catholiques; les protestants en firent autant de leur côté, chacun allait à son école comme on va à son église; chacun aidait au support de son école comme on aide au support de son église; jamais ce système ne donna lieu au moindre conflit, à la moindre difficulté. Lors de notre entrée dans la Confédération Canadienne, il fut convenu et stipulé que les écoles continueraient d'être séparées, aussi, pendant près de vingt ans, la législature de la Province de Manitoba protégea et favorisa cette distinction si bien calculée pour rendre justice à tous; nous continuâmes d'avoir des écoles catholiques et des écoles protestantes; les différentes dénominations non-catholiques ayant choisi, sans que personne les y força, d'unir leurs efforts, l'harmonie continua dans le pays sur la question scolaire et son fonctionnement. Notre jeune province donna des exemples de bonne entente et d'agréables sympathies qui malheureusement ne se remarquent pas toujours au milieu des populations mixtes. Pas une plainte sérieuse que nous sachions ne se fit entendre! Pas un symptôme hostile au système de nos écoles ne se manifesta dans la province! Ce sont ceux qui devaient être les promoteurs de la paix et de la concorde parmi les différentes sections de notre population, qui inaugurent une politique nouvelle qui ne peut manquer d'amener des dissensions et des démêlés regrettables. Il ne faut que très peu de savoir-faire pour allumer un incendie; la difficulté c'est de le contenir. Nous en savons quelque chose dans nos vastes prairies où la moindre inadvertance cause souvent des désastres incalculables.

Nous ne voulons pas, Nos Très Chers Frères, Nous appesantir sur l'immense responsabilité encourue par ceux qui nous font du mal! Quant à leurs personnes, nous n'avons qu'un mot à dire: Que Dieu leur pardonne, car évidemment "ils ne savent pas ce qu'ils font." Arrêtons-nous seulement à examiner les procédés dont on use à notre égard. Un cri hideux, plein de fiel et de haine, a été apporté d'ailleurs et des représentants de l'autorité s'en sont faits les échos et l'ont répété au milieu de nos populations vivant en paix: *A bas la langue française! A bas les Écoles Catholiques!* Il ne faut pas être profond philosophe pour savoir que les préjugés de race et de croyance sont toujours à l'état latent au milieu des populations dont la masse n'a ni l'occasion ni le loisir de s'instruire beaucoup. *A bas les Écoles Catholiques!* Ce cri devait être agréable à tous ceux que les préjugés, l'ignorance, voire même quelquefois une certaine conviction, éloignent de la Sainte Église Catholique Romaine; aussi, nous regrettons de constater que le mot *pas d'écoles catholiques*, si injuste et déloyal qu'il soit, a été favorablement accueilli par un trop grand nombre. Une majorité parlementaire, peu soucieuse du triste spectacle qu'à donné l'ignorance de quelque-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'État et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots *Écoles nationales, Ecoles publiques, Ecoles neutres*; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité c'est que la législature, tout en abolissant les Ecoles Catholiques, a passé des lois qui non-seulement maintiennent les Ecoles Protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assure, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute cette législation. L'ancienne loi scolaire reconnaissait et mettait sur le même pied nos écoles et celles de nos frères séparés; les uns et les autres, nous jouissions des mêmes droits et des mêmes avantages sous la protection et la surveillance du gouvernement. Ces écoles avaient respectivement leur Surintendant, leur Section du Bureau d'Education, leurs exercices religieux, leurs inspecteurs, leurs professeurs, leur série de livres conformes à leur goût et à leur conviction, leur part d'octroi législatif et le support de ceux auxquels les ralliait naturellement leur foi religieuse. Ce système double dans ses détails, mais un dans son ensemble et dans son origine, ce système est détruit par l'abolition complète dans l'école et pour l'école de tout ce qui est catholique. Par contre, les nouvelles lois assurent aux écoles protestantes, tous les avantages qu'elles possédaient sous l'ancien régime; par exemple: le Surintendant protestant et ses aides sont remplacés par un département d'éducation tout protestant et dont quelques employés viennent de l'ancien office de ce même Surintendant.

La Section protestante du Bureau d'Education est remplacée par un Bureau de Conseillers (Advisory Board) qui dans la pratique ne peuvent manquer aussi d'être protestants; et aujourd'hui ce Bureau est présidé par le Président de la Section qu'il remplace, tandis qu'il est composé de membres qui tous ont été ou pouvaient être membres de la Section protestante.

La Section protestante du Bureau d'Education prescrivait les exercices religieux et les prières à faire dans les écoles de sa dénomination; le nouveau "Bureau de Conseillers" en fait autant; et, comme ses membres sont protestants, non-seulement ils méconnaissent ce qui serait si cher au cœur des catholiques, mais ils affirment positivement le principe fondamental du protestantisme et défendent tout exercice religieux qui ne serait pas conforme à ce principe.

Les inspecteurs que Nous connaissons sont tous protestants; les qualifications des professeurs sont précisément celles qui étaient exigées par les écoles protestantes.

Les livres mis entre les mains des élèves et des maîtres, ou placés dans les bibliothèques sont choisis exclusivement par des protestants, et quelques-uns de ces messieurs ont souvent manifesté des dispositions hostiles aux catholiques, sans compter qu'ils ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'ils ne comprennent point ce que Nous regardons comme essentiel en fait d'éducation.

Les parents protestants, ne pouvant pas avoir d'objections à des écoles conformes à leurs idées et sous le contrôle exclusif de leurs coreligionnaires, feront en général ce que la nouvelle loi demande, pour s'assurer leur part de l'octroi législatif, et peuvent même compter que le gouvernement le leur donnera tout, puisqu'il a fait en sorte que les catholiques ne puissent accepter les conditions auxquelles seules on leur donnerait leur part.

Plus que cela, les contribuables protestants ne paieront que pour les écoles qui, comme on le voit, sont protestantes et cette même population protestante aura de plus le bénéfice des taxes de leurs concitoyens catholiques, quoique ces derniers ne puissent bénéficier des écoles.

Avouons, Nos Très Chers Frères, que l'excès même du mal semble Nous assurer qu'on lui portera remède. Si la violence nuit à la stabilité, évidemment les nouvelles lois ne dureront pas, elles sont trop radicalement injustes. La bonne foi des nos frères séparés a été surprise; ils ont pu accepter avec plaisir l'idée de la suppression des Ecoles Catholiques, mais le sentiment de la justice leur dira tôt ou tard qu'ils n'aimeraient pas à être traités comme nous le sommes. Déjà des protestations énergiques et habilement exprimées ont démontré clairement que nous pouvons compter sur ceux qui revendiquent le *fair play* britannique comme un apanage glorieux, comme une pratique honorable. Quant à Nous, Nous ne voulons de mal à personne; Nous pouvons souffrir, mais Nous ignorons la vengeance, surtout quand les âmes sont en jeu. C'est avec un profond sentiment de regret que Nous apprendrions que les enfants protestants de Manitoba seraient forcés de fréquenter des écoles dans lesquelles on porterait atteinte à leur foi en Dieu et en son Fils adorable. Nous regrettons que Nos Frères séparés soient privés d'une partie des croyances qui nous font tant de bien au cœur; mais Nous ne voudrions pas les voir perdre le reste de foi qu'ils ont gardé après le grand naufrage de leur séparation d'avec l'Eglise. Nous ne voulons pour personne d'écoles sans Dieu et sans son Christ, mais Nous en voulons encore moins pour tous ceux qui ont le bonheur de croire en Dieu et en Jésus-Christ.

Quoiqu-il en soit, Nos Très Chers Frères, de ce que nous réserve l'avenir, Nous voici en face d'une difficulté réelle et bien grande. Que devons-nous faire? Déjà votre réponse Nous est parvenue sans même que Nous ayons eu besoin d'en faire la demande. Vos représentants dans les enceintes parlementaires, ceux qui expriment votre pensée dans la presse, vos délégués au Congrès que vous avez organisé, les différents comités formés par vous pour exprimer vos vues, tous ont été unanimes. La voix de vos Pasteurs s'unit à ce concert inspiré par votre foi, et, tous ensemble, nous disons: les catholiques ne peuvent se prêter au fonctionnement des nouvelles lois scolaires passées dans la législature de Manitoba en 1890; ils ne veulent pas exposer leurs enfants au danger dont les menace la nouvelle législation. En fermant l'école à la prière et à la doctrine chrétienne, on la ferme à nos enfants qui comme Nous veulent prier, croire et aimer. Jésus, l'ami des enfants, étant banni de l'école, Nous ne pouvons y envoyer les Nôtres, puisque ce Dieu ami de leur âge nous dit à Nous, leurs parents et leurs gardiens: "*Qui n'est pas pour moi est contre moi; et qui n'amasse pas avec moi dissipe.*" Nous voulons que ces enfants restent avec leur Sauveur; Nous ne voulons pas les confier à ceux qui font profession de le méconnaître au point de défendre qu'on en parle dans l'école. La cueillette des connaissances humaines ne fait que dissiper quand elle s'amasse dans l'oubli de celui qui est "le Dieu de toute science et de toute vérité; en "qui est la vie, cette vie qui est la lumière des hommes."

Ces convictions profondes, Nos Très Chers Frères, sont gravées dans nos cœurs par l'enseignement religieux reçu dès l'enfance. C'est le trésor que vous voulez léguer dans toute son intégrité, à ceux que vous aimez tant. En cela comme dans le reste, les ennemis de la Sainte Eglise sont toujours prêts à la calomnier et nous tous avec elle. Une des choses les plus consolantes pour nous, catholiques, c'est que pour accuser notre foi, il faut supposer un enseignement qu'elle ne donne pas, des pratiques qu'elle repousse de toute l'énergie de sa doctrine. Il est des gens qui vont jusqu'à dire que l'Eglise Catholique est l'ennemie de la science, tandis qu'au contraire cette sainte épouse de Jésus-Christ a faim et soif de toute science véritable. L'amour du savoir est de l'essence même de l'Eglise, puisque sa fin suprême et ultérieure est d'amener l'humanité à Dieu; or Dieu est lumière, science, intelligence; on n'arrive pas à lui par l'ignorance, cette obscurité de l'intelligence et du cœur, suite du péché; mais on arrive à lui par la connaissance qui a son principe dans l'Etre infini qui sait tout, qui connaît tout. Aussi, la mission donnée à l'Eglise implique nécessairement l'enseignement: "Allez, enseignez toutes les nations." Reflet de "*la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en* "*ce monde*," et guidée par le Saint-Esprit, l'Eglise a instruit toutes les nations, elle a dissipé les ténèbres du paganisme, expliqué les énigmes et les figures de la Synagogue et fait luire sur le monde ancien et nouveau les rayonnements qui sortent l'humanité du chaos dans lequel l'avait plongée l'ignorance et la superstition. Non contente de convertir les nations, l'Eglise leur a prodigué l'érudition. C'est cette même Sainte Eglise Romaine qui a couvert le monde d'écoles de tous genres, de foyers éclatants de lumière. C'est auprès d'elle que ce qu'il y a eu d'érudit pendant des siècles, allait puiser les connaissances humaines comme les connaissances divines. Elle a été la gardienne des lettres sacrées et aussi des lettres profanes. Le monde lui doit d'avoir conservé tout ce qu'il admire dans la civilisation antique et de lui avoir donné ce qu'il y a de meilleur dans la civilisation moderne. Les écoles publiques et libres sont d'institution catholique et c'est à Rome qu'elles ont été inaugurées. Pendant des siècles et des siècles, pas une université ne s'est fondée sans le concours et la bénédiction des Papes ou de leurs Frères dans l'Episcopat. La munificence des Pontifs a rivalisé avec celle des princes pour doter l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse, etc., etc., de ces centres lumineux qui sont encore aujourd'hui l'orgueil des nations qui ont l'avantage de les posséder. Un des hommes les plus remarquables de l'Angleterre par sa science, son incomparable pureté et élégance de diction, et surtout par sa vertu, vient de fermer les yeux à la lumière. Il avait commencé sa carrière littéraire dans une université de fondation Catholique Romaine. Par l'élévation de son génie, il se mit au-dessus de certains préjugés, comprit les titres de l'Eglise Mère à l'assentiment des intelligences les plus éclairées, à la reconnaissance des âmes avides de savoir et de vertu; et, Newman passa d'Oxford à Rome, comme transition naturelle. Celui que sa patrie couvre aujourd'hui d'éloges et reconnait comme une de ses gloires les plus pures; un de ses fils les plus illustres, vient de mourir Cardinal de la Sainte Eglise Romaine.

Enfants de cette même Eglise, aimons, écoutons notre Mère; elle nous veut bons; elle nous veut instruits; instruits tout d'abord des vérités saintes dont le dépot lui est confié plus directement, mais elle nous veut encore instruits de tout ce qui peut nous être utile et nous mener à Dieu. Toute science véritable vient de ce Maître Suprême, et l'Eglise veut que nous l'acquerrions le plus possible afin d'aller à lui plus facilement et plus sûrement. L'Eglise veut que l'atmosphère que respirent les enfants à l'école soit comme tout embaumée des suaves senteurs de Jésus-Christ. Elle ne veut pas qu'il y ait dans l'intelligence humaine de place ni de temps pour le divorce entre la science sacrée et ce que l'on dit être la science humaine, aucune connaissance n'étant hors de Dieu. Tous les enseignements profanes et séculiers, voire même la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, doivent s'harmoniser avec l'enseignement divin.

Dieu nous a doués du bienfait incomparable de la parole, il nous permet de recevoir par l'ouie, la pensée et les impressions des autres. Il a multiplié ce bienfait par celui de l'écriture, qui est la parole adressée aux yeux et d'où vient la lecture, discours saisi aussi par la vue. Pourquoi le Verbe Divin n'aurait-il pas sa place au milieu de leçons qui ont pour but de perfectionner la parole humaine par l'étude de la grammaire, et de la multiplier par la connaissance de la lecture et de l'écriture? La science des nombres ne perd rien de sa certitude en étant étudiée en vue de Celui "qui a ordonné toute chose avec mesure, nombre et poids." Le calcul des étendues et des distances s'éclaire bien à la pensée de la toute puissance de Celui qui a mis des bornes à l'océan, des limites à la terre, et de l'immensité à la voûte du Ciel. Il y aurait moins de blasphèmes et de paroles impies si, en étudiant l'art de parler, on se souvenait plus de l'auteur de la parole. Il y aurait moins d'écrits licencieux, moins de lectures dangereuses, si, tous ceux qui sont chargés d'instruire, accompagnaient leurs leçons de ce sel de la sagesse qui donne une saveur céleste à tout ce que Dieu a confié à l'homme pour son avantage ici-bas, sans jamais lui permettre d'en abuser au détriment du bonheur qu'il lui réserve au Ciel. Il y aurait moins de faux comptes, d'erreurs volontaires dans les poids et les mesures, si la science des chiffres s'enseignait chrétiennement.

Telles sont les notions que la Religion nous inculque comme élémentaires, et que l'Eglise veut voir appliquées dans toutes les écoles que fréquentent ses enfants. Ces notions sont si certaines et si consolantes que les bons catholiques se les assurent au prix des plus grands sacrifices. Ces notions sont celles que vous goûtez, Nos Très Chers Frères. Ce sont celles que vous transmettez et que vous voulez transmettre à vos enfants. Qu'après cela, les mécréants, les impies et ceux qui ne nous connaissent pas nous insultent, s'ils le veulent, cela importe peu, ce qui importe, c'est l'accomplissement de votre devoir, c'est la formation religieuse de l'intelligence, du cœur, de tout l'être dans vos enfants.

Mais l'Etat ne peut pas enseigner la religion! Vaine

excuse, ici du moins, puisque de fait, et Nous l'avons démontré, l'Etat s'est chargé d'enseigner et de faire enseigner le protestantisme, puisque l'Etat vient de rédiger des formules de prières et des exercices religieux qu'il impose. Nous ne demandons pas à l'Etat de se charger de l'enseignement religieux de vos enfants ; Nous le prions même de s'en abstenir ; ce que vous demandez et que Nous demandons avec vous, c'est qu'il ne mette pas d'entraves à cet enseignement et surtout ne le prohibe pas dans les écoles. L'Etat doit respecter le domaine qu'ont les parents sur ceux que le Ciel leur a confiés, et les laisser s'acquitter des devoirs qu'il leur a imposés. Puis, pour le chrétien, qu'est-ce que c'est que l'Etat, sinon un pouvoir qui vient de Dieu, et qui, par conséquent, doit s'exercer pour lui ; car "*Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu ; et celles qui sont, ont été établies de Dieu ;*" et cette puissance est donnée pour protéger la société et ses membres, et leur permettre l'accomplissement des obligations qui s'imposent aux souverains comme à leurs sujets, aux gouvernants comme aux gouvernés : "*Et maintenant, O Rois, comprenez ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre.*" Jésus-Christ a apporté la liberté au monde : "*Il a reçu les nations en héritage, après les avoir affranchies de la captivité du péché.*" Il nous fait jouir de la liberté des enfants de Dieu et aucune puissance humaine n'a le droit d'entraver cette liberté. L'Etat, c'est le Souverain, bon ou méchant, juste ou pervers. C'est César, c'est Néron, c'est Constantin, c'est cette longue nomenclature d'hommes, illustres par leurs vertus ou abhorrés pour leurs vices, qui ont ceint la couronne impériale. L'Etat, c'est la royauté subissant les alternatives de grandeur ou de décadence que le génie ou la perversité humaine ont imprimé aux mains de ceux qui ont porté le sceptre. L'Etat, ce sont les institutions constitutionnelles et démocratiques conduisant les peuples à la grandeur, ou les rendant participants des fautes de ceux qui les gouvernent. L'Etat, c'est le pouvoir public, établi et reconnu, s'exerçant par un ou plusieurs. A cette autorité du pouvoir public, quels que soient ceux qui l'exercent, Nous devons être soumis, puisque l'Apôtre nous dit : "*Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures.*" L'Eglise catholique, la plus grande école du respect dû à l'autorité, veut que Nous obéissions à ces autorités s'exerçant dans les limites de leurs attributions ; mais si l'Etat demande ce que la loi de Dieu défend, l'Eglise catholique répond avec Pierre et les apôtres : "*Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.*" S'il en était autrement, ce serait Néron qui aurait eu raison ; Pierre et Paul, ses victimes auraient eu tort ; car Néron était l'Etat et les apôtres refusèrent d'obéir à la loi de l'Etat ordonnant de fléchir le genou devant les faux dieux et défendant d'adorer Jésus-Christ. Si, comme le prétendent les partisans aveugles du pouvoir, l'Etat était omnipotent, le Christianisme aurait dû disparaître ou mieux ne jamais se prêcher, puisque l'Etat le prohibait, et le prohibait tellement que, pendant des siècles, il a égorgé des millions de chrétiens, qui, ne lui reconnaissant pas le pouvoir de faire pareille défense, ne voulurent pas se soumettre ! Encore une fois, qui a eu raison, des bourreaux ou des victimes ?

Remarquez-le bien, Nos Très Chers Frères, l'Eglise qui commande quelquefois la résistance aux lois, ne veut jamais qu'on les viole dans ce qu'elles ont de juste, et la résistance à ce que ces lois ont de contraire à celle de Dieu ne doit être que passive et nullement agressive. Il faut rendre à César ce qui est à César, mais quand César demande des choses que Dieu défend, l'Eglise veut que Nous souffrions plutôt que d'obéir. Elle veut même que Nous mourrions pour notre foi, sans jamais la soutenir par la violence ou la force. Des légions, devenues chrétiennes, continuaient de combattre vaillamment sur les champs de batailles, pour l'intégrité de l'Empire de Rome payenne et pour le défendre contre ses ennemis ; mais ces mêmes légions se laissaient égorger, sans rien dire, dans les amphithéâtres de Rome, pour maintenir l'intégrité de leur foi et la défendre ainsi contre les décrets de proscription. Ces héros se contentaient de prier pour l'Etat qui les torturait cruellement, certains que le sang des martyrs est une semence de chrétiens, et que cette semence ne pouvait être étouffée par la cruauté et l'apostasie la plus astucieuse ; au contraire, leur foi en Jésus-Christ arrachait aux persécuteurs l'aveu de leur impuissance et le cri "*Tu as vaincu Galiléen.*"

Les Césars des sociétés anciennes ont souvent rédigé des lois injustes et tyranniques ; ils les ont appuyées par des persécutions sanglantes et cruelles ; mais les victimes ont fini par triompher en convertissant leurs bourreaux. L'Etat, dans nos sociétés modernes, malgré la surveillance à laquelle il est soumis, ne bannit pas toujours de ses lois l'injustice et même une certaine oppression, et comme l'âge des gibets et des bêtes fauves est passé, il se contente d'infliger à ses victimes l'épreuve des confiscations, des amendes et des taxes ; et cela se passe même dans des pays qui jouissent d'ailleurs d'une liberté bien justement vantée.

Comme nos Pères dans la Foi, vous prierez pour ceux qui nous persécutent ; vous vous montrerez patients et soumis ; mais comme eux aussi vous serez prêts à souffrir pour votre religion et vous vous imposerez tous les sacrifices nécessaires pour continuer d'assurer à vos enfants, les bienfaits d'une éducation chrétienne.

A ces causes et le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué et ordonné ; réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Quand la rubrique le permet, tous les prêtres de l'Archidiocèse ajouteront aux oraisons ordinaires de la messe, l'oraison *Pro quacumque necessitate*.

2o. Les membres des communautés religieuses, non prêtres, entendront une messe et offriront une de leurs communions de chaque semaine pour demander à Dieu de nous aider à maintenir nos écoles.

3o. Dans chaque famille, au moins une fois par semaine, on récitera le chapelet pour demander à Dieu d'aider les parents à donner une éducation chrétienne à leurs enfants.

4o. Ces prescriptions diverses seront en force depuis la réception des présentes jusqu'à la veille de Noël.

5o. Pendant les mois d'octobre et de novembre, on ajoutera les intentions précitées aux intentions ordinaires des exercices de dévotion qui sont prescrits pendant ces mois de ferveur et de grâces. Que la Sainte Vierge du Rosaire, que les âmes du purgatoire joignent leurs sollicitations aux nôtres pour obtenir les faveurs que nous demandons au Ciel.

Sera le présent mandement lu au Prône de toutes les Eglises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, en Notre Palais Archiépiscopal, sous notre seing et sceau et le contre seing de notre secrétaire, ce 15ème jour d'août 1890, fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface, O.M.I.

[LS.]

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque.

ELIE ROCAN, Ptre,
Secrétaire.

Le Manitoba.

Mercredi, 20 Aout 1890.

MANDEMENT DE MGR TACHE

Nous publions aujourd'hui le mandement de notre vénérable Archevêque sur la question des écoles.

Nous n'avons point de commentaires à faire. Tous liront avec respect cet écrit remarquable du premier pasteur et se feront un devoir, nous n'en doutons pas, d'entendre les enseignements et suivre les conseils qui sont donnés.

M. TARDIVEL ET L'EMIGRATION A MANITOBA

Dans notre dernière feuille nous avons dit que nous donnerions notre pensée sur quelques idées exprimées par M. Tardivel dans son numéro de *La Vérité* du 9 courant.

L'article dont il est question est une lettre de M. Tardivel, datée de Saint-Boniface même, le 15 juillet, jour de son départ de notre ville.

Nous voyons sans doute avec plaisir que M. Tardivel, dans ses LETTRES DE VOYAGE, reconnaît quelques-uns des avantages que possède Manitoba, et nous le remercions de rendre justice à notre province, sous ce rapport. Il est une chose, pourtant, dans sa dernière lettre, qui nous a autant surpris qu'affligé ; une chose qui, nous avons raison de le croire, blesse au cœur notre vénérable Archevêque.

Ce dernier, dès 1871, c'est-à-dire aussitôt que les communications ont été faciles, a commencé, avec l'appui de tous ses vénérables frères dans l'épiscopat de la province de Québec, des efforts en faveur d'une émigration de Canadiens-français à Manitoba. Depuis, le grand prélat n'a pas cessé de travailler dans le même sens.

Pour favoriser ce mouvement de nos compatriotes vers les terres si fertiles de notre jeune province, Monseigneur a envoyé en Canada le Rév. Père Lacombe, les RR. MM. Fillion, Samoisette, Jolys, Cloutier, Graton et plusieurs autres membres de son clergé ; sans compter l'appui très cordial donné à tous les laïques qui se sont occupés de cette noble croisade.

Et M. l'abbé George Dugas, compagnon de voyage de M. Tardivel, n'écrit-il pas, et même très habilement en faveur de la même thèse ? Et M. Tardivel croirait-il par hasard qu'il le fait contrairement aux idées de son vénérable métropolitain ?

Depuis plus de deux ans, M. l'abbé G. A. Beaudry donne tous ses soins et son travail à la même œuvre, et ce, à la demande spéciale de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface qui en a sollicité la faveur et de Mgr de Saint-Hyacinthe et de M. Beaudry, et qui éprouve une vive reconnaissance tant envers Mgr Moreau qu'envers son digne prêtre.

Mgr Taché regarde donc l'émigration des Canadiens-français à Manitoba, toujours, naturellement, dans les limites de la discrétion et des exigences des parties intéressées, comme une œuvre bonne et désirable. Sa Grandeur ne se gêne pas de dire à qui veut l'entendre que cette œuvre il la considère comme avantageuse non-seulement pour la province de Manitoba, mais bien aussi pour la province de Québec.

Si c'était là ce que pense M. Tardivel, il aurait raison de dire : "*J'en pense à peu près ce que Mgr Taché lui-même en pense*" ; mais comme M. Tardivel affirme tout le contraire de ce que fait Sa Grandeur, il est évident, et Sa Grandeur nous autorise à le dire, que M. Tardivel a fait erreur en assimilant les idées de Mgr Taché aux siennes sur cette question de l'émigration vers Manitoba.

M. Tardivel ne s'arrête pas à cette injustice commise envers Mgr l'Archevêque. Il dit que dans Manitoba *les circonstances ne sont guère changées, au fond*, depuis 1859. Avouons qu'il est difficile de formuler une assertion plus contraire à la vérité des faits. Mais les circonstances de ce pays sont changées du tout au tout depuis 1859 ! Alors, comme le dit Sa Grandeur citée par M. Tardivel, la Rivière-Rouge c'était *la terre étrangère* ; aujourd'hui, cette terre est devenue canadienne, *le pain qu'on y mange n'est pas celui de l'exil et n'en a pas l'amertume.* Tout le reste est changé aussi, et ces changements doivent se recommander à quiconque visite Manitoba, à moins d'avoir été toute sa vie dans une ignorance complète et absolue de ce qu'était le territoire qui forme la province de Manitoba, avant son entrée dans la confédération canadienne.

En refusant tout changement à notre pays depuis 1859, M. Tardivel mentionne l'amélioration que le temps a pu apporter à la position de nos compatriotes dans les Etats-Unis. C'est assez dire qu'il continue de pousser vers la république voisine et d'éloigner de Manitoba, et il répète à deux reprises, dans une demie colonne de son journal : "*Je pense de cette question à peu près ce qu'en pense Mgr Taché lui-même.*"

Nous terminons nos réflexions sur ce pénible incident en répétant, avec la permission de Sa Grandeur, une réflexion qu'Elle nous a faite lorsque nous avons été Lui demander l'autorisation de parler d'Elle, en réponse à M. Tardivel.

Voici textuellement les paroles de Mgr Taché :—" Si M. Tardivel avait " eu la pensée de me blesser, il " n'aurait pu s'y prendre autrement. " C'est plus qu'une injustice de sa " part d'assimiler mes pensées aux " siennes sur une question qu'il n'a " traitée que d'une manière à me " faire beaucoup de peine et contrairement aux intérêts que j'ai le " plus à cœur."

POUR LA FRANCE

Dom Benoit, chanoine régulier de l'Immaculée Conception, est parti hier soir pour retourner en France, dans sa communauté. Ce vénérable religieux paraît très satisfait de son voyage, et nous sommes heureux qu'il l'ait accompli et que de ce voyage résulteront de grands avantages pour la province de Manitoba.

Une circonstance bien exceptionnelle va se rattacher aux relations que Dom Benoit est venu établir entre sa communauté et Manitoba. Les chanoines réguliers de Saint-Claude prennent dans leur établissement des enfants qu'ils initient à leur genre de vie et qu'ils forment à la vie religieuse, quand ces enfants manifestent des signes de vocation. Dans ce but, Dom Benoit amène avec lui deux enfants de Saint-Boniface, l'un, Antonin Dubuc, fils de l'honorable Juge Dubuc, et l'autre, Auguste Bernier, fils de M. T. A. Bernier.

Nous souhaitons à nos jeunes amis tout le bien qui peut résulter de leur précoce courage et aux parents les consolations qu'ils ont droit d'attendre du sacrifice qu'ils s'imposent pour assurer à ces enfants les avantages spirituels qui leur sont offerts.

MONSEIGNEUR FARAUD

Nous regrettons beaucoup d'apprendre que la santé de Mgr Faraud est bien compromise. Les longues années de son apostolat l'éprouvent et menacent un dénoûment qui, nous l'espérons, n'est pas prochain, mais qui néanmoins s'approche bien plus rapidement que nous voudrions le croire.

Nouvelle Religieuse.

—Une grande figure vient de disparaître. Son Eminence le cardinal Newman est décédé le 11 du courant, après une courte maladie à l'âge avancé de 89 ans.

John Henry Newman est né à Londres en 1801, de parents protestants ; après avoir fait de brillantes études à Oxford, et conquis les honneurs universitaires, il occupa divers postes élevés dans l'église établie, et publia de nombreux ouvrages. Il se convertit en 1835, et entra dans l'ordre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, à Birmingham. En 1854, il était élu recteur de l'Université catholique de Dublin, charge qu'il résigna en 1878.

Léon XIII le fit cardinal diacre en 1879.

—On a célébré le 14 à Smith Falls le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination à la prêtrise du Rév. Père Staton.

A la fin de la messe, Mgr l'Archevêque Cleary a annoncé que Mgr le vicaire-général McDonnell était nommé évêque du nouveau diocèse d'Alexandria composé des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, appartenant ci devant au diocèse de Kingston.

Le nouvel évêque est curé de la paroisse d'Alexandria.

—Par la mort du cardinal Newman, Son Eminence le cardinal Mertel se trouve le doyen du Sacré Collège. Il est âgé de 84 ans et demi. Viennent ensuite par ordre d'âge : Leurs Eminences Desprez, 83 ans ; Canossa, 82 ; Serafini, 82 ; Manning, 82 ; Sa Sainteté Léon XIII, 80 ; Benavides y Navarette, 80 ; Monescillo y Viso, 79 ; Paya y Rico, 79 ; Furstenberg, 78 ; Christofori, Bartolini et Seimor, 77 ; Celesia, Mihalowitz et Place, 76 ; Bernadou et Haynald, 74 ; Bianchi, 73 ; Randi et Alimonda, 72 ; Theodoli, 71, et Taschereau, 70.

Le Sacré Collège, comme on voit, est bien fourni de septuagénaires et même d'octogénaires.

—Un journal américain publie une curieuse statistique qui a été dressée, dit-il, avec le plus grand soin, sur les religions aux Etats-Unis et le développement que chacune d'elles a pris pendant l'année.

Il résulte de cette statistique qu'il y a actuellement aux Etats-Unis 151,211 églises de divers cultes ; 103,300 ministres, et 22,000,000 de fidèles pratiquants. Pendant l'année écoulée, le nombre des églises s'est augmenté de 8,500, celui des ministres de 4,900, et des fidèles de 1,000,000.

Le même journal dit que, de toutes les religions aux Etats-Unis, la religion catholique est la plus importante. Elle compte 7,500 églises, 8,300 prêtres et 8,277,000 fidèles, dont 4,676,000 pratiquants. Viennent ensuite les méthodistes avec 4,980,000 ; les baptistes, avec 4,292,000 fidèles ; les luthériens, avec 1,086,000 fidèles ; les "congrégationalistes," avec 491,000 fidèles, et les épiscopaliens, avec 480 000 fidèles.

—Nous apprenons que M. l'abbé George Têtu, ancien vicaire à la Baie de Québec, est entré au Noviciat des Pères du Saint Sacrement, en Belgique. Après avoir passé deux années d'épreuve, le novice sera admis définitivement dans l'ordre.

Il y a déjà plusieurs Canadiens-Français qui sont entrés dans ce couvent entre autres le Rév. Père Letellier, et M. l'abbé L. Fournier, ancien curé de Saint-Lambert, qui est à la veille de terminer son noviciat.

AU COLLEGE

Selon une pieuse coutume établie dans leurs collèges, les RR. PP. Jésuites aiment à réunir leurs élèves, une fois au moins pendant les vacances, afin de les raviver, au besoin, dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de leur donner tout à la fois une petite fête de famille. Or, vendredi dernier, fête de l'Assomption de la B. V. M., jour désigné pour cette réunion, il y avait fête au Collège de Saint-Boniface. Presque tous les élèves de cette ville et de Winnipeg s'y étaient rendus dès le matin. A 7½ heures avait lieu la sainte messe à laquelle tous firent la sainte communion. Le Rév. Père Robert, qui remplaçait le Rév. Père Recteur, rappela, dans une courte instruction, les principaux devoirs que le jeune homme doit remplir plus tard envers sa religion, sa patrie et sa famille. Après l'action de grâces et le chant du *Magnificat*, on descendit au réfectoire pour y prendre le déjeuner en compagnie des RR. PP. Inutile de dire que la joie, la franche gaieté et l'appétit ne firent nullement défaut. Puis on passa à la salle de récréation et à la cour, où élèves et maîtres rivalisèrent d'ardeur aux jeux de balle et de billard. Enfin on dut se séparer ; et chacun, nous n'en doutons pas, emporta et conservera longtemps le souvenir de cette belle matinée.

UN ELÈVE.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE WINNIPEG, MAN.

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, Man., s'est réunie en assemblée générale vendredi soir, le 15 août courant, sous la présidence de M. Geo. Fortin, avocat, Winnipeg.

Après lecture des minutes de la dernière assemblée et l'adoption d'icelles, M. le Président explique en peu de mots le but de la présente assemblée, savoir : l'adoption d'une constitution préparée par M. Bussières et révisée par le comité de régie et l'élection de nouveaux officiers en conformité avec la nouvelle constitution de l'Association.

En l'absence du secrétaire M. Henri Chabot, M. Henri Royal fut prié unanimement d'agir comme secrétaire *pro temp.*

Sur l'invitation du Président, M. Bussières donna lecture de la constitution préparée. Cette constitution après avoir été lue clause par clause, fut adoptée par l'assemblée à l'unanimité avec quelques amendements.

Vint ensuite l'élection des nouveaux officiers dont les noms suivent :

Président : Geo. E. Fortin, Winnipeg, à l'unanimité ;

Vice-Président : Edouard Richard, Winnipeg, à l'unanimité ;

Secrétaire : H. Bussières, Winnipeg, à l'unanimité ;

Trésorier : J. Aug. Richard, Winnipeg, à l'unanimité.

Pour faire partie du comité de régie avec les officiers, furent élus unanimement : MM. L. O. Genest ; Ant. Lucier ; J. T. Dumouchel, tous trois de Winnipeg.

Alors un vote à M. Bussières pour le remercier de son travail fut proposé et secondé par MM. Camyré et Tessier et adopté unanimement. Une autre motion fut adoptée savoir : qu'une assemblée spéciale de l'association ait lieu le premier mardi de septembre et d'octobre prochain. Tous les membres sont priés instamment d'être présents.

NECROLOGIE

Le 1er août dernier est décédée à Sainte-Agathe, Manitoba, Madame Hyacinthe Michaud, née Marie Sophie Elise Canac dit Marquis, à l'âge de 51 ans, 5 mois et 4 jours. Jouissant d'une santé parfaite, rien ne portait à soupçonner qu'elle dût si tôt disparaître de la scène du monde. Douce, complaisante, affable envers tous, elle était aimée de tous ceux qui l'ont connue. Aussi sa mort crée-t-elle un vide parmi nous. Elle était toute entière à Dieu et à son devoir, pleine de force et de courage dans le combat de la vie. Elle offrait à la religion un cœur généreux et profondément chrétien ; elle était en un mot une personne remplie de sainteté et de dévouement. Mon Dieu, pourquoi donc nous l'avoir arrachée ? C'est dans ces heureuses dispositions, au milieu de ces heureux moments d'une vie si belle, qu'une maladie de quelques mois est venue la surprendre, pour éprouver, épurer sa vertu, exercer sa patience, ajouter à ses mérites, et la transporter ensuite sur un autre théâtre entre les bras de Dieu, dans les splendeurs de sa gloire et de sa magnificence.

Toujours humblement soumise aux volontés du Père céleste, la pensée de la mort ne l'effraya pas, parce que d'ailleurs elle avait compris la vie. Elle s'éteignit doucement au milieu de tous les secours, de toutes les consolations de la religion, entourée de toutes les sympathies, de toute l'affection de ses enfants inconsolables et de tous ceux qui étaient ses amis.

Il était beau et consolant pour ceux qui l'ont assistée dans sa courte maladie, de voir son entière résignation à la volonté de Dieu.

Si sa mort est une douloureuse épreuve pour sa famille déjà plongée dans le deuil, elle a au moins pour se consoler le souvenir de ses vertus. Elle n'aura plus, il est vrai, la consolation de la voir au milieu d'elle, mais elle a droit d'espérer que Dieu ne l'a retirée d'un monde corrupteur que pour la placer dans un monde meilleur. Cette mort est un grand deuil pour toute la famille ; mais Dieu l'avait trouvée mûre pour le ciel : il a voulu la récompenser de bonne heure parce qu'elle était "une femme de désirs." Sa dernière heure, douce et calme comme toute sa vie, a été précieuse devant le Seigneur.—*Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.*

Requiescat in pace.

—*Communiqué.*

Choses et Autres

—Le gouvernement fédéral annonce par le secrétaire du département de l'agriculture, qu'il a accepté l'invitation du gouvernement de la Jamaïque, de prendre part à l'exposition des produits agricoles, manufacturiers et ouvrages d'art de l'Ile, en vue d'obtenir de l'extension sur les marchés de la Jamaïque, pour les produits et manufactures du Canada.

Le gouvernement canadien s'engage à payer le fret sur tous les articles approuvés.

Que tous les Canadiens profitent donc de cette chance qu'ils ont de faire connaître, à cette exposition, les produits du Canada !

—Le *Mail* dit : "Dans Ontario, l'apparence de la récolte dans la majorité des districts, est très bonne. Le blé est bien venu, et les fruits, en particulier les cerises et les raisins, sont excellents. Dans tout le district de Niagara les raisins donneront un rendement sans précédent.

Il y a une splendide récolte de pommes dans les provinces maritimes, et le foin est très pesant.

Le Manitoba et le Nord-Ouest se sont surpassés en fait de récoltes.

—La terreur plane sur la campagne autour de Chertsey, comté de Joliette. Les ours y abondent et leur nombre grandit toujours. Ces carnassiers dévorent les moutons jusqu'aux portes des habitations et par leurs déprédations dans les champs cultivés, menacent de faire perdre aux cultivateurs tout le fruit de leurs labeurs. Ceux-ci sans être réellement découragés se plaignent à bon droit et accueilleraient comme un libérateur tout homme qui tenterait de les débarrasser, à coups de fusil ou autrement, de leurs dangereux visiteurs.

Avis aux chasseurs. Une peau d'ours n'est pas à dédaigner et avec la graisse de maître Martin on fait de la pommade et du baume pour les engelures.

—Un curieux calcul de la quantité de nourriture consommée pendant une vie de soixante-dix ans vient d'être fait par M. Soyer, savant français, aujourd'hui chef du Club Reform à Londres. Il prétend qu'un gourmet ordinaire, rendu à l'âge de 70 ans, a mangé 30 bœufs, 200 agneaux, 100 veaux, 200 moutons, 50 cochons, 2,200 volailles, 1,000 poissons de différentes espèces, 30,000 huîtres, 5,475 livres de légumes, 243 livres de beurre, 24,000 œufs et 4 tonnes de pain, sans compter plusieurs tonneaux de vin, thé, café, etc. Cette énorme quantité de nourriture ne pèserait pas moins de quarante tonnes.

—La législature de l'Etat de New-York a passé une loi sévère défendant à tout enfant au-dessous de seize ans d'user de tabac, cigares, cigarettes, etc., sur la rue. Cette loi viendra en force le premier septembre.

—L'ex-procureur-général Turcotte, qui a été battu aux Trois-Rivières, lors de la dernière élection générale, vient d'être nommé protonotaire à Montréal et est remplacé dans le cabinet Mercier par l'hon. secrétaire-provincial Robidoux. L'hon. Charles Langelier, remplace ce dernier au secrétariat.

HYMENEE

Hier matin, à la cathédrale, M. le curé Messier bénissait l'union de M. Isaie Lavoie, employé de la Cie de la Baie d'Hudson et fils de M. J. B. Lavoie, de cette paroisse, avec Melle Lucie Lanthier, ci-devant de Québec, fille de feu F. X. Lanthier et belle-sœur de M. P. A. d'Auteuil, de cette ville.

Les jeunes et heureux époux ont reçu, avec les meilleurs souhaits et vœux de bonheur de leurs nombreux amis, de riches cadeaux.

Ils sont partis pour leur voyage de noces dans la matinée, *via* N. P. & M., et seront de retour la semaine prochaine.

A l'occasion de son mariage, une petite fête était organisée en l'honneur de M. Lavoie. Réunis au nombre d'une trentaine chez M. Jean qui avait eu la complaisance de mettre sa maison à leur disposition, les amis offraient leurs félicitations à celui qui allait tout à l'heure laisser le célibat, et l'hon. M. LaRivière lui présentait au nom de tous un cadeau consistant en plusieurs magnifiques pièces d'argenterie.

Naturellement, il y eut discours prononcés et santés bues avec entrain.

M. Lavoie a les meilleurs souhaits de tous dans son nouvel état de vie.

NAISSANCES

LÉTOURNEAU.—A Saint-Eustache, le 25 juillet dernier, Madame Frédéric Létourneau, une fille.

MÉNARD.—A Saint-Eustache, le 26 juillet dernier, Madame Simon Ménard, une fille.

PRUD'HOMME.—En cette ville, le 16 courant, la femme de l'honorable juge Prud'homme, une fille.

NOLIN.—En cette ville, le 17 courant, Madame Augustin Nolin, un garçon.

DECES

DESPARS.—En cette ville le 15 courant, à l'âge de 7 mois et 28 jours, Joseph-Alfred-Maurice, enfant de M. Horace F. Despars.

PERSONNEL

Le Rév. Père Pascal est arrivé du Lac Athabaska à la fin de la semaine dernière. Il suffit de voir le Rév. Père et son compagnon pour comprendre les fatigues et les privations auxquelles ces généreux missionnaires sont exposés dans l'extrême nord.

M. Paul Couture, M. P., pour Chicoutimi et Saguenay, est revenu lundi de son voyage à la Colombie Britannique. M. Couture est enthousiasmé de son voyage. Après avoir visité encore quelques-unes de no paroisses, il partira vendredi pour retourner chez lui.

L'hon. M. Dewdney, ministre de l'Intérieur, est arrivé samedi soir et a dû partir dimanche pour retourner à Ottawa.

L'hon. M. Bowell, ministre des Douanes, sera ici au commencement de la semaine prochaine.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la treizième séance du huitième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la cinquième séance spéciale tenue vendredi, le 15ème jour d'août A.D. 1890.

Présents: son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Lauzon, Béliveau et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants:

"The Western Law Times Company," laissée sur la table; lettre de J. B. Joyal, laissée sur la table; lettre du secrétaire-trésorier de la commission des écoles, demandant une appropriation de $2,300.00 pour l'année 1890-1891, laissée sur la table; une autre lettre du même, demandant le paiement de $900.00, balance due par la ville le 30 juin 1890; comptes de M. F. E. Verge, $1.80; "L'Agriculteur," $9.00; l'Imprimeur de la Reine, $10.50; rapport de la police pour le mois de juillet, avec une recette de $7.00 et une dépense de $11.10; collection de taxes de chiens pour l'année courante, jusqu'au 30 juin, $73.00.

M. le conseiller Lauzon présente le 4ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit:

4ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Lauzon, président, et MM. les conseillers Bédard et Turenne. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants: F. E. Verge, $1.80; rôle de paye pour chardons, $134.34.

Ce rapport est accepté.

Proposé par M. le conseiller Bédard, appuyé par M. le conseiller Béliveau que le rapport de la police soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que le compte de l'Imprimeur de la Reine et celui de "L'Agriculteur" soient payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que le trésorier soit autorisé à payer à la commission des écoles la somme de $900.00, montant dû par la ville au 30 juin dernier. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que les règles du conseil soient suspendues, qu'un règlement pour exempter de taxes la "Western Woollen Mill Company" et que ce règlement subisse maintenant sa première lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que la séance se lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—M. Théophane Bertrand ouvrira un magasin de liqueurs en gros, au commencement de septembre.

—Des voleurs se sont introduits dans la banque de l'hon. Dr Harrison, à Neepawa, et ont enlevé $1,000 en argent.

—L'on nous prie d'annoncer que la rentrée des élèves au Pensionnat de Saint Boniface aura lieu mercredi prochain, le 27.

—On annonce que le gouvernement de la Puissance doit faire construire à Winnipeg, cet automne, la bâtisse destinée aux émigrants.

—La farine a subi une hausse de 30 cents par sac.

D'après les apparences actuelles le nouveau blé vaudra de 90c. à $1.

—Les travaux de construction sont commencés à l'école industrielle de cette ville. M. Gédéon Cinq-Mars est chargé de la direction de ces travaux.

—Dans un article sur les patriotes de 1837, le *Globe* fait un très bel éloge du livre de M. F. X. Prieur, sur les exilés d'Australie en 1838. M. Prieur, qui fit avec les autres patriotes, ses compagnons d'exil, un long séjour en Australie, est le père de notre concitoyen, M. Eugène Prieur.

—La rentrée des élèves au Collège de Saint-Boniface aura lieu mercredi prochain, le 27 août, à 7 heures du soir, et l'ouverture des classes le 28 au matin.

Dans l'intérêt général du Collège et des étudiants, les parents sont priés d'amener leurs enfants au jour fixé, afin de ne pas retarder la marche des classes.

—Pour marchandises choisies et toutes de première qualité, vous verrez que nous l'emportons sur toutes les autres maisons. Venez et jugez. Nous devons recevoir des marchandises françaises ces jours-ci, telles que fruits en conserve, pâtes, etc. La commande a été faite à une des meilleures maisons de Bordeaux.

Toujours au No. 245.

ANDERSON & LEMIEUX.

—Les Sœurs de l'Hôpital Saint-Boniface chômaient la fête patronale de leur bonne Sœur Supérieure lundi, 18 courant. Plusieurs objets de goût leur furent présentés à cette occasion pour la chapelle, entre autres une chasuble rouge de prix, payée en partie par Mme Hormisdas Béliveau qui, à la même époque, l'année dernière, dotait la chapelle de l'Hôpital d'une belle statue de Sainte-Anne. Les Sœurs désirent exprimer ici leur sincère reconnaissance à Mme Béliveau et aux autres personnes de Saint Boniface et de Winnipeg qui ont contribué à rendre ce jour deux fois joyeux pour les pauvres malades par les présents de fleurs, de fruits, etc., qui furent envoyés pour l'occasion.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes.

18 août.—Les moulins des MM Nault et Nolin ont commencé à battre les grains dont le rendement surpasse même nos espérances; aussi nos cultivateurs jubilent à la vue de cette récolte abondante que leur donne la divine Providence. Jusqu'à ce jour, point de gelée, et on peut dire que le sort de la récolte de cette année est assuré.

—Le riche et prospère établissement anglais de Clearspring, voisin de Sainte-Anne, a été dévasté par la grêle qui a épargné notre paroisse.

—Les électeurs de Sainte-Anne signent une pétition qui doit être envoyée au gouverneur-général concernant nos écoles que nous voulons garder catholiques. Espérons que notre cause sera entendue et que justice nous sera rendue. Jamais nous baisserons pavillon devant la loi actuelle des écoles, et nous dirons à Martin et Cie qui croient que nous plierons devant l'appât de l'octroi législatif: gardez votre octroi avec de telles conditions; gardez-le. Que votre argent périsse avec vous. Vous avez en main la force brutale et ignorante du nombre, nous, nous avons la justice et la vérité et avec elles nous combattrons et nous vaincrons.

Saint-Norbert,

15 août.—Etat de la votation à l'élection spéciale du 6 août 1890 démontrant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat devant être élus membres du conseil pour représenter le quartier No. 1 de la municipalité rurale de Cartier en remplacement de Messieurs Jean-Baptiste Joliboïs, sr, Cyrille Marchand et Edouard Perreault, qui ont résigné:

Pour M. Patrice Charette, 60 votes.
do Ls M. Dufort, 59 votes.
do Pierre Delorme, 65 votes.
do Pierre Dumas, 62 votes.
do Ls Payment, 62 votes.
do Jos. Radford, jr, 59 votes.

MM. Pierre Delorme, Ls Payment et Pierre Dumas ayant reçu le plus grand nombre de voix furent, par moi, déclarés publiquement élus, à midi, ce 7ème jour d'août A.D. 1890.

JOSEPH LEMAY,
Officier-rapporteur.

Saint-Eustache,

16 août.—Un bien pénible accident vient d'arriver dans une de nos braves familles du village. Le fils de M. Hormisdas Beaudin, âgé de 15 ans, s'est tué accidentellement avec son fusil, samedi, vers 3 heures de l'après-midi. Il est tout probable que c'est en soufflant dans son fusil qu'il ne croyait pas chargé, et le coup lui est entré dans la bouche et lui a défoncé la tête. Il est mort instantanément.

Je vous assure que cela fait un gros coup dans la famille. Il a été enterré ce matin à 8 heures. Il y avait foule au service. Le nom de l'enfant était Henri.

—Il se fait une quantité énorme de foin, et la récolte est aussi belle qu'on puisse la désirer. On a commencé à couper le blé par toute la paroisse. Nous sommes tous enchantés de voir cela.

—Il s'est bâti ici cinq maisons cet été. M. F. Létourneau a pris possession de la sienne le 20 juillet. C'est une bâtisse de 22x28 pieds, à 2 étages. M. Létourneau a aussi un magasin de 18x30 pieds.

—M. Latrémouille, de Hull, Qué., est en visite chez ses gendres, MM. F. Létourneau et Johnny Lévecque. Il est enchanté de notre paroisse. Après avoir passé quelques semaines au milieu de nous, il s'en retournera avec la pensée, nous croyons savoir, de revenir se fixer ici définitivement avec sa famille, au printemps.

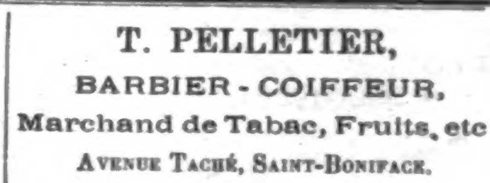
CHEVAUX ÉGARÉS

Les chevaux ci-après décrits ont laissé la terre de M. Syms, de Plympton, à environ 9 milles de Saint Boniface.

1. Une grosse jument sous poil gris foncé et âgée de cinq ans.
2. Une pouliche brune âgée de 2 ans.
3. Un cheval noir.

Toute personne qui les fera retrouver sera libéralement récompensée par

D. W. McLEAN & CIE,
577 Rue Principale, Winnipeg.
ou par A. HARDY,
Rue Notre Dame Ouest, Winnipeg,
ou par Ms. SYMS,
jno. 6 8 90 Plympton,





AGRICULTURE

UNE MAISON DE CULTIVATEUR

Voyez-vous là-bas, sur le versant de ce côteau, une jolie maison qui se dessine, blanche et proprette, avec sa grange à couverture de chaume, sur la verdure tendre et chatoyante de cette belle érablière ?

C'est une maison canadienne. Du haut de son piédestal de gazon, elle sourit au grand fleuve dont la vague, où frémit sa tremblante image, vient expirer à ses pieds.

Car l'heureux propriétaire de cette demeure aime son grand fleuve, et il a le soin de s'établir sur ses bords. Si quelquefois la triste nécessité l'oblige à s'éloigner, il s'ennuie et il a toujours hâte d'y revenir. Car c'est pour lui un besoin d'écouter sa grande voix, de contempler ses îles boisées et ses rives lointaines, de caresser de son regard ses eaux tantôt calmes et unies, tantôt terribles et écumantes.

L'étranger qui, ne connaissant pas l'*habitant* de nos campagnes croirait pouvoir l'assimiler au paysan de la vieille France, son ancêtre, se méprendrait étrangement.

Plus éclairé et surtout plus religieux, il est loin de partager son état précaire. En comparaison de celui-ci, c'est un véritable petit prince parfaitement indépendant sur ses soixante ou quatre-vingts arpents de terre entourés d'une clôture de cèdre et qui lui fournissent tout ce qui est nécessaire pour vivre dans une honnête aisance. Voulez-vous maintenant jeter un coup d'œil sur ce toit dont l'aspect intérieur est si riant ?

Je vais essayer de vous en peindre le tableau tel que je l'ai vu maintes et maintes fois.

D'abord en entrant dans le *tambour*, deux seaux d'eau fraiche sur un banc de bois, et une tasse de fer blanc accrochée à la cloison, vous invitent à vous désaltérer.

A l'intérieur, pendant que la soupe cuit sur le poêle ou suspendue à la *crémaillère* d'une cheminée, la mère assise près de la fenêtre, dans une chaise berceuse, file tranquilement son rouet.

Un mantelet d'indienne (calicot), une jupe d'étoffe du pays et une "*câline*" propre sur la tête, c'est toute sa toilette.

Le petit dernier dort à ses côtés dans son "*Ber*."

De temps en temps elle jette un regard réjoui sur cette jeune figure fraiche, qui, comme une rose nouvellement épanouie, sort du couvrepied d'indienne de diverses couleurs, dont les morceaux taillés en petit triangles sont ingénieusement distribués.

Dans un coin de l'appartement, l'ainée des filles, assise sur un coffre ou un banc de bois, travaille au métier (à tisser) en fredonnant une chanson.

Forte et agile, la navette lui vole entre les mains ; aussi faitelle bravement dans sa journée sept ou huit aulnes de toile du pays de grande largeur qu'elle emploiera plus tard à faire des vêtements pour l'année qui vient.

Dans l'autre coin, à la tête du grand lit à courte pointe blanche et à carreaux bleus, est suspendu une croix noire entourée de quelques images saintes.

Cette petite branche de sapin flétrie qui couronne la croix, c'est le rameau bénit.

Deux ou trois marmots nu-pieds sur le plancher s'amusent à atteler un petit chien.

Le père accroupi près de la cheminée, allume gravement sa pipe chargée de tabac *canayen*, avec un tison ardent qu'il assujettit avec son ongle. Bonnet de laine rouge sur la tête, gilet et culotte d'étoffe grise et bottes sauvages, tel est son accoutrement.

Après le repas il faut bien fumer une *touche* avant d'aller faire le train des animaux ou battre le grain à la grange.

L'air de propreté et de confort qui réellement règne dans la maison du cultivateur, le gazouillement des enfants, les chants joyeux de la jeune fille qui se mêle au bruit du rouet, l'apparence de santé et de bonheur qui luit sur tous les visages, tout, en un mot, fait naître dans l'âme le calme et la sérénité.

Si jamais, sur la route, vous étiez pris par l'orage, le froid ou la neige, allez frapper sans crainte à la porte de la famille canadienne, et vous serez reçu avec un visage ouvert, avec cette franche cordialité que ses ancêtres lui ont transmise comme un souvenir et une relique de la vieille patrie.

Car l'antique hospitalité française, qu'on ne connait guère aujourd'hui dans certaines parties de France, semble être venue se réfugier sous le toit de l'habitant canadien.

Avec sa langue et sa religion, il a pieusement conservé ses habitudes et ses vieilles coutumes.

Le voyageur qui serait entré, il y a un siècle, sous ce toit hospitalier, y aurait trouvé les mêmes mœurs et le même caractère.

UN CANADIEN.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 01
Morue "	0 00	à 0 10

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb.	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60